

Direction des finances communales

Luxembourg, le 7 mai 2013

Références: 4.0042 (8964)

Affaire suivie par Hermes Nico

A Monsieur le Commissaire de district
à LUXEMBOURG

Concerne: Commune de Bettembourg
Nouvelle fixation des tarifs pour l'utilisation des locaux communaux.
Délibération du Conseil communal du 26 avril 2013.

Monsieur le Commissaire de district,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 26 avril 2013 aux termes de laquelle le Conseil communal de Bettembourg a nouvellement fixé les tarifs pour l'utilisation des locaux communaux.

Ladite délibération reste encore à publier en due forme et à reproduire en 7 exemplaires munis du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Mémorial.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire de district, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région,

**Extrait du registre
aux délibérations du conseil communal
de la commune de Bettembourg**



Séance publique du 26 avril 2013

Date de l'annonce publique: 18 avril 2013

Date de la convocation des conseillers: 18 avril 2013

Présents: Monsieur Laurent ZEIMET, bourgmestre; Madame Josée LORSCHÉ, échevine; Monsieur Gusty GRAAS, échevin; Messieurs Roby BIWER et Fränz D'ONGHIA, conseillers; Madame Christine DOERNER, conseillère; Messieurs Guy FRANTZEN et Claude FOURNEL, conseillers; Madame Sylvie JANSÀ, conseillère; Messieurs Jean-Jacques SCHROEDER et Laurent BAULER, conseillers; Mesdames Monique MERK-LAUTERBOUR et Pascale KOLB, conseillères; Monsieur Jean-Marie MRECHES, secrétaire.

Excusé :

Point de l'ordre du jour N° 4.2.

Objet NOUVELLE FIXATION DES TARIFS POUR L'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Le conseil communal,

Où les explications du bourgmestre Laurent ZEIMET, au sujet de la nouvelle fixation des tarifs pour l'utilisation des locaux communaux;

Revu sa délibération du 15 décembre 2006 fixant les tarifs pour l'utilisation des locaux communaux;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 avril 2013 ;

Vu l'avis de la Commission du Bénévolat du 21 mars 2013 ;

Vu l'avis de la Commission de l'Intégration du 20 mars 2013 ;

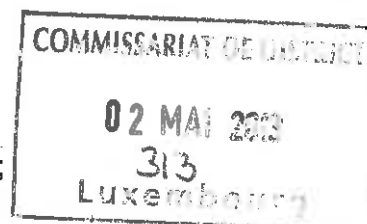
Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée;

Après délibération,

décide à l'unanimité des voix

de fixer les tarifs pour l'utilisation des locaux communaux de la façon suivante :



Château Bettembourg	Salle des fêtes		500,00 € par jour	
	Pose des chaises et tables		125,00 €	
	Retrait chaises et tables		125,00 €	
	à partir de 22:00 heures;	dépassement des horaires		
		par heure	lu - ve	25,00 € par heure
			sa	30,00 € par heure
		di + jours fériés	50,00 € par heure	

Maison des Jeunes Bettembourg	Salle des fêtes		150,00 € par jour
	Pose des chaises et tables		125,00 €
	Retrait chaises et tables		125,00 €
	dépassement des horaires par heure	lu - ve	25,00 € par heure
		sa	30,00 € par heure
	di + jours fériés	50,00 € par heure	
à partir de 22:00 heures;			
	Centre Louis Ganser	au rez-de-chaussée	
	salle à gauche	de l'entrée principale	50,00 € par jour
salle à droite	de l'entrée principale	50,00 € par jour	

Centre Culturel Huncherange	Grande salle des fêtes + foyer-buvette		150,00 € par jour
	Foyer-buvette		100,00 € par jour
	Pose des chaises et tables		125,00 €
	Retrait des chaises et tables		125,00 €
	dépassement des horaires par heure	lu - ve	25,00 € par heure
à partir de 22:00 heures;			
		sa	30,00 € par heure
		di + jours fériés	50,00 € par heure

Galerie d'Art "Maggy Stein"	Galerie		50,00 € par jour
	Pose des chaises et tables		50,00 €
	Retrait des chaises et tables		50,00 €
	dépassement des horaires par heure	lu - ve	25,00 € par heure
		sa	30,00 € par heure
à partir de 22:00 heures;			
		di + jours fériés	50,00 € par heure

Centre sportif (1)	Grande salle d'omnisport 1		500,00 € par jour
	Buvette 1 (1er Etage Hall 1)		30,00 € par jour
	Salle voisine de la buvette au Hall 1		30,00 € par jour
	Foyer / Entrée Hall 1		30,00 € par jour
Prestations supplémentaires hall 1	Pose des chaises et tables		200,00 €
	Retrait des chaises et tables		200,00 €
	Pose des tapis		150,00 €

	Retrait des tapis		150,00 €
	Pose des podiums		150,00 €
	Retrait des podiums		150,00 €
à partir de 22:00 heures	dépassement des horaires par heure	lu - ve	25,00 € par heure
		sa	30,00 € par heure
		di + jours fériés	50,00 € par heure

Centre sportif (2)	Grande salle d'omnisport 2		500,00 €	par jour
	Buvette 2 (rch. Hall 2)		30,00 €	par jour
Prestations supplémentaires hall 2				
	Pose des chaises et tables		200,00 €	
	Retrait des chaises et tables		200,00 €	
	Pose des tapis		150,00 €	
	Retrait des tapis		150,00 €	
	Pose des podiums		150,00 €	
	Retrait des podiums		150,00 €	
à partir de 22:00 heures	dépassement des horaires par heure	lu - ve	25,00 €	par heure
		sa	30,00 €	par heure
		di + jours fériés	50,00 €	par heure

Centre Multimédia				
Centre de formation (1er étage)				
			150,00 €	par jour
	Salle 1 de conférence à droite au 2ième étage		50,00 €	par jour
	Salle 2 de conférence à gauche au 2ième étage		50,00 €	par jour
	Droit d'utilisation d'un PC - Personnes sans revenus		1,50 €	par heure
	Droit d'utilisation d'un PC		2,50 €	par heure
La première demi-heure d'utilisation est gratuite – les personnes participant aux cours d'informatique peuvent utiliser les PC à titre gratuit				

Konschtpavillon/ cours d'art – rue des cheminots				
			3,00 €	par heure
			50,00 €	par jour

Le règlement communal du 15 décembre 2006 concernant une nouvelle fixation des tarifs pour l'utilisation des locaux communaux est abrogé.

Les dispositions suivantes du règlement communal du 14 décembre 2001 concernant une nouvelle fixation des taxes, tarifs et redevances communaux en euros à partir du 1^{er} janvier 2002 et modifiées par le présent règlement sont abrogées, et notamment :

NATURE DU TARIF	EN EUR	Tarif applicable à partir du :
FRAIS DE LOCATION CENTRE MULTIMEDIA / JEUNES SANS REVENUS / PAR HEURE (élèves et étudiants)	1,50	01.01.2002
FRAIS DE LOCATION CENTRE MULTIMEDIA / ADULTES / PAR HEURE	2,50	01.01.2002

Le présent règlement entre en vigueur trois jours après sa publication par voie d'affichage dans la commune.

En séance à Bettembourg, date que dessus.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Bettembourg, le 26 avril 2013

Jean-Marie MRECHES
Secrétaire Communal



Laurent ZEIMET
Bourgmestre